

ANPAEJ



Rapport annuel 2022

Chiffres clés 2022



250
PAEJ en France

↓

soit environ
1 000
lieux d'accueil
(permanences ou antennes)

131
adhérents



→ **125** PAEJ
& 6 adhésions individuelles



12
administrateurs



2 salariés au sein de la coordination nationale



2 coordinations régionales salariées

2 coordinations départementales salariées

11 délégations régionales bénévoles

8 délégations départementales



100 000
jeunes accompagnés
(accueils individuels)

↓

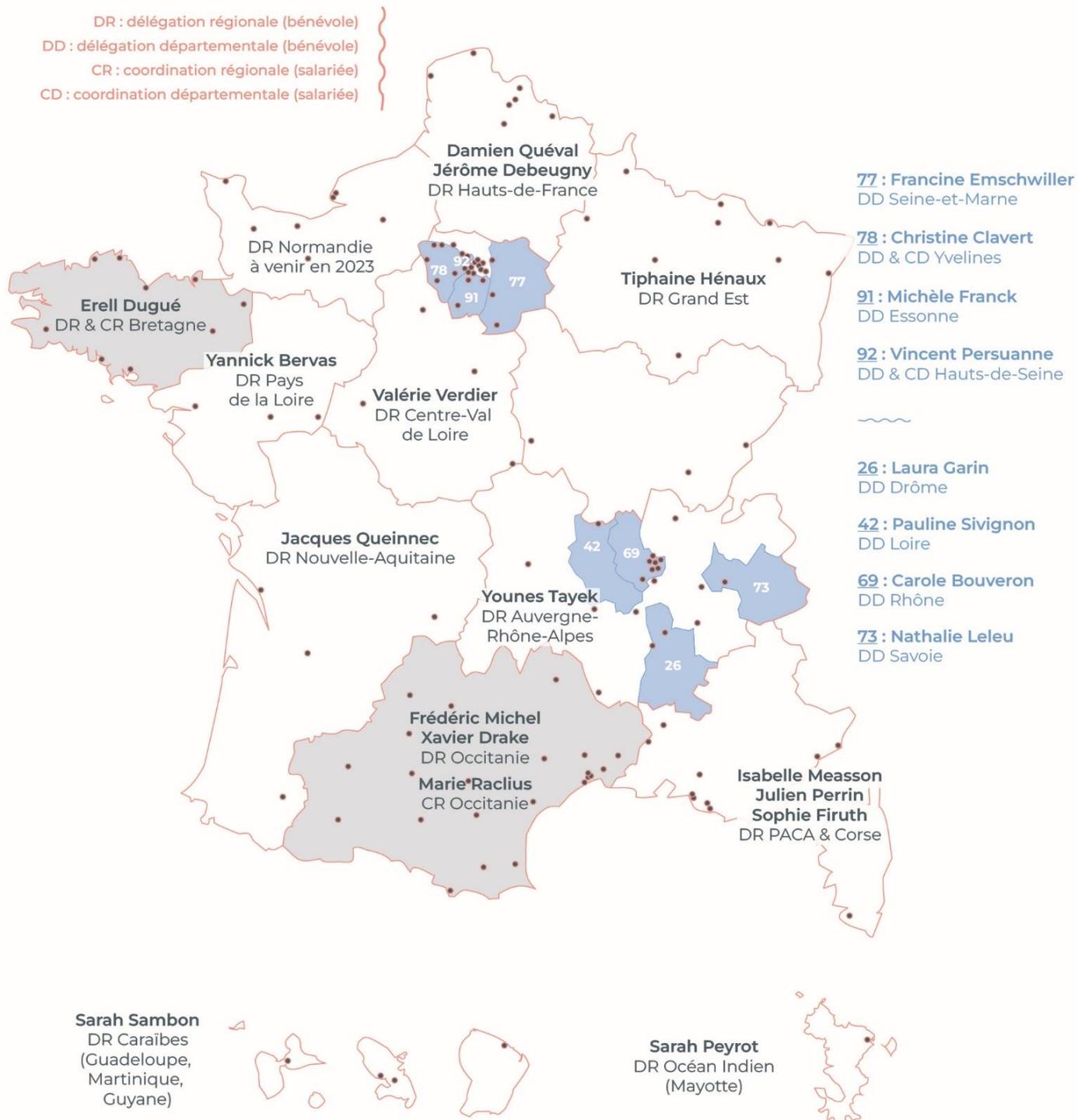
20 000
personnes de l'entourage accompagnées
(accueils individuels)



250 000
personnes rencontrées lors d'actions collectives
(prévention)

Carte de France des PAEJ adhérents en 2022

DR : délégation régionale (bénévole)
 DD : délégation départementale (bénévole)
 CR : coordination régionale (salariée)
 CD : coordination départementale (salariée)



Sommaire

Chiffres clés 2022	page 2
Carte de France des PAEJ adhérents en 2022	3
Édito de Marc Leray, Président	5
Rapport moral et d'orientation	6
Rapport d'activité 2022	9
Temps forts associatifs :	9
Comité de pilotage national Cnaf & ANPAEJ	10
Plaider la cause des PAEJ en interministériel	11
Commission dynamiques régionales	12
Commission rapport unique (PAEJstat)	13
Actions partenariales	15
Partenariats institutionnels	15
Partenariats d'action	16
Rapport financier (exercice 2022)	18
Sigles	19



Publication : 3^e trimestre 2023

Réalisation : la Coordination nationale
et le Conseil d'administration

Infographie et Carte (p. 2 & 3) :
© Orane Preux - oranepreux.net

Édito de Marc Leray, Président

Alors que les trois années de ma mandature en tant que Président du CA s'achèvent en cette fin de premier semestre 2023, la parution du rapport d'activité 2022 est l'occasion pour moi de **saluer le travail et l'implication de celles et ceux qui font l'ANPAEJ**.

Merci aux **bénévoles du Conseil d'administration**, tous en activité au sein de structures qui portent des PAEJ, et également très impliqués localement.

Merci aux **Délégués régionaux et départementaux**, eux aussi bénévoles, et dont les actions pour fédérer les PAEJ d'un territoire sont cruciales.

Merci aux **salariés**, qui impulsent une dynamique dont l'association a besoin pour exister auprès des autorités de tutelle et des autres associations ou fédérations nationales.

Ces trois dernières années, l'ANPAEJ a progressé sur la voie de la professionnalisation, en créant le poste de chargée de mission, occupé par Juliette depuis janvier 2021, et en recrutant un nouveau coordinateur national en septembre 2022, Mickaël.

Une professionnalisation nécessaire, d'autant que le contexte du transfert de tutelle du dispositif PAEJ de la DGCS à la branche famille de la Cnaf a ouvert un chantier important : la **mise en place d'un référentiel d'agrément et de labellisation** des PAEJ. L'ANPAEJ, en tant que tête de réseau, a été pleinement impliquée et contributrice du comité de pilotage national mis en place par la Cnaf. Ce transfert amène plusieurs points positifs pour les PAEJ :

- une harmonisation et une meilleure clarté du dispositif au national, et donc auprès des décideurs (EPCI, départements, régions, directions générales, cabinets ministériels, gouvernement et autres financeurs) ;
- une augmentation de l'enveloppe nationale pour cofinancer le dispositif PAEJ. Si le détail ne sera connu qu'une fois la COG validée, au second semestre 2023, il est d'ores et déjà acquis une hausse par rapport aux 8,9 M € annuels dédiés aux PAEJ, précédemment ;
- à terme, un financement sur cinq ans, et donc une meilleure sécurité et visibilité pour les structures portant un PAEJ.

Parmi les **dossiers qui occuperont l'ANPAEJ demain**, citons d'ores et déjà la finalisation et l'entrée en vigueur du référentiel, en 2024. L'association se fait une priorité de pouvoir accompagner les structures adhérentes dans la réalisation de leur projet PAEJ, à destination des Caf.

Il y aura aussi la **structuration en régions**, condition *sine qua non* pour poursuivre le développement des PAEJ, en lien avec leurs nombreux partenaires d'action et/ou financeurs (40 en moyenne par PAEJ). Dans les deux régions qui ont déjà mis en place un poste salarié de coordination régionale, les résultats sont encourageants, et permettent de faire ce travail partenarial d'une part, mais aussi de fédérer les PAEJ du territoire en proposant des partages et mutualisation d'expérience.

L'ANPAEJ devra également **poursuivre le développement de PAEJstat**, le logiciel permettant la saisie d'activité, pour tendre vers un rapport unique pour les différents cofinanceurs. Enfin, la période de restriction covid étant désormais derrière nous, 2023 permettra de relancer des **rendez-vous nationaux pour fédérer les adhérents**.

Rapport moral et d'orientation

Adopté par l'AG du 19 juin 2023

Chers collègues,

Ce rapport moral et d'orientation est l'occasion chaque année de faire le point sur le **fond du positionnement** de l'ANPAEJ et sur **la façon** avec laquelle l'association aborde les défis et les enjeux qu'elle rencontre.

Mes premiers mots s'adressent à vous, les forces vives de notre dynamique associative, qui, à partir de vos **pratiques quotidiennes** soutiennent une « façon de faire » **respectueuse** des différences et **attentive** à la solidarité autant qu'à la cohésion sociale.

Remercier les délégués régionaux (DR) et départementaux (DD), pour les initiatives qu'ils prennent localement pour à la fois **faire les liens entre les PAEJ** et **effectuer des démarches auprès des institutions** en charge de la jeunesse, de la parentalité et de la Prévention. Les membres de la **Commission dynamiques régionales** ont ainsi contribué à la réussite du Séminaire d'octobre dernier sur le thème : « **Transmission et Perspectives** » qui a permis de partager ce que l'association **a élaboré sur la spécificité des pratiques PAEJ**, pour les faire reconnaître et les promouvoir auprès des pouvoirs publics. Le CA qui s'est tenu à l'issue de ce Séminaire a acté la poursuite de la **structuration régionale** en appuyant les DR et les DD qui représentent l'ANPAEJ, par **une Coordination régionale assurée par un salarié** à chaque fois que les financements pourront être trouvés localement. L'ANPAEJ, s'organise pour porter ces futurs postes salariés.

Le travail minutieux et soutenu de la **Commission Rapport Unique**, soucieuse de maintenir le complexe équilibre entre les **multiples particularités des PAEJ** et la possibilité de **rendre visible et lisible** l'impact de leurs actions aux différents échelons du territoire. Je tiens à saluer sur ce point le travail précieux que Juliette et Mickaël réalisent pour rendre fluide et réactive cette interface entre PAEJstat et les PAEJ : assistance, conseil, formation en ligne et sur site, administration, maintenance et amélioration en continu de l'outil.

Grâce à cela, ce travail constant met à disposition un outil que chacun peut adapter à ses besoins. Là aussi, nous pouvons nous féliciter de notre choix d'orientation vers un prestataire en capacité de faire évoluer et d'améliorer PAEJstat, en nous permettant de construire un outil qui nous ressemble, de rester indépendant et de maîtriser les coûts en les mutualisant.

Merci enfin pour l'engagement soutenu de notre **Conseil d'Administration**, et de sa **Commission gouvernance**, son assiduité et sa réactivité sur les sujets d'actualité qui sont particulièrement denses dans cette période charnière que constitue le transfert du dispositif de la DGCS à la Cnaf.

Bien sûr, également un mot pour nos deux salariés sans lesquels notre progression ne serait pas aussi avancée. En 2022, Juliette a su assurer seule la permanence de notre activité associative jusqu'à l'arrivée de Mickaël en septembre. Ils ont su s'entendre et se partager les dossiers à suivre, tout en assurant une permanence sur l'ensemble des sujets afin d'apporter une réponse aux nombreuses sollicitations de notre réseau.

L'augmentation régulière des adhésions (131), de l'investissement de PAEJstat (125) pour enregistrer l'activité des PAEJ, démontrent l'avancement de la structuration de notre mouvement associatif autant au niveau national que localement.

Sur la structuration externe :

Nous sommes entrés depuis 2021 dans l'effectivité du transfert du pilotage des PAEJ de la DGCS à la Cnaf : 2 ans et demie d'un travail pied à pied **d'acculturation réciproque** tant les cultures institutionnelles de la DGCS et de la Cnaf reposent sur des principes et des logiques très différentes. Les PAEJ sont en prise directe avec l'ensemble des enjeux de ce transfert, qui peuvent se résumer à ceci : comment les « pratiques **désinstitutionnalisées et déspecialisées** », qui font la pertinence de l'action des PAEJ, vont-elles pouvoir s'inscrire dans des logiques de prestation, qui font l'efficacité des actions de la Cnaf ? Efficacité garantissant à chacun l'accès à des aides sociales avec un principe d'universalité, quelle que soit la résidence des personnes sur tout le territoire.

Ceci est l'objet du Copil national, de ses travaux et des contributions croisées entre 5 PAEJ, 11 Caf, la Cnaf et l'ANPAEJ. Nous avons dans un **premier temps** beaucoup contribué à faire reconnaître les **caractéristiques** des PAEJ et la **spécificité** de leurs pratiques. Ce fut **ensuite** un souci méthodologique pour accompagner la mise en œuvre du futur référentiel d'agrément, auprès des PAEJ d'abord, mais tout autant auprès des Caf, afin que la démarche d'agrément ne se réduise pas à une simple formalité d'adéquation ou non avec le référentiel. Et **enfin**, une valorisation des moyens minimum : 4,55 ETP, coordination, direction, administratif et fonctionnement pour la Permanence d'accueil principal (**PAP**) et 2 ETP pour les Antennes territorialisées (**AT**) afin que les PAEJ disposent des moyens nécessaires au terme des **5 ans de conventionnement** pour mettre en œuvre la **logique des missions PAEJ** : individuel / collectif ; intérieur / extérieur ; mobilité ; allers-vers ; proximité des publics sous différentes modalités : présentiel, téléphone, numérique...

Nous sommes dans ce moment charnière, celui des **négociations COG entre l'État** : Solidarités, Sécurité Sociale, Finances et la **Cnaf** comme institution chargée de la mise en œuvre de cette politique publique mise en perspective pour les années 2023 - 2027.

La Cnaf est entrée dans la négociation en proposant un **doublément** du budget sur 5 ans (de 9 à 18 M €), une **augmentation** des ETP de 7% par an sur la même durée, un prix plafond ETP à 50 000 € et un taux de co-financement de 49 %, ainsi que sa volonté, selon sa doctrine universaliste, de couvrir les zones blanches des 15 départements actuellement dépourvus de PAEJ.

À partir d'une évaluation réalisée au sein de son réseau, L'ANPAEJ soutient qu'il faudrait **tripler** le budget initial (27 M €), fixer le prix plafond ETP à 70 000 € et le taux de co-financement à 60 %.

La Cnaf ne pouvant assurer seule cette charge budgétaire, c'est donc au niveau de l'État que cet effort doit être fourni, d'où nos démarches auprès de la Première Ministre, et des différents Ministères : Solidarités, Santé, DIPLP...

Les négociations sont en cours, les arbitrages et la signature devraient intervenir cet été. Restera à **intégrer les conséquences des décisions prises** tant sur le plan technique (référentiel) que financier. Puis **rédiger une circulaire d'accompagnement** à destination

des Caf et des PAEJ. Pour pouvoir **ouvrir ensuite une période d'examen conjoint des projets** que les PAEJ présenteront à la Caf de leur département. Les agréments devraient intervenir pour le début 2024, au terme d'un processus qui aura duré 3 ans.

Depuis le début de ce processus, l'ANPAEJ a mobilisé son réseau afin qu'il se prépare au mieux à cette échéance. Nous connaissons bien la grande diversité des PAEJ, qui d'ailleurs constitue une richesse du fait de leur capacité d'adaptation à leur territoire d'intervention. Mais nous savons tout autant que la moitié des PAEJ (**51% ont moins de 2 ETP**) sont en dessous des moyens que nous préconisons : **4,55 ETP pour une PAP**. Nous connaissons enfin la précarité des PAEJ, la fragilité de leurs ressources et la complexité des co-financements.

L'association a contribué sur tous ces points, a fait des propositions concrètes à la Cnaf et a **partagé avec vous, adhérents, l'ensemble des principes** sur lesquels se fonde l'ANPAEJ pour défendre l'ensemble des PAEJ, quelle que soit leur taille, leur localisation et les particularités de leur territoire d'intervention.

Ainsi, vous avez pu suivre **les 9 « épisodes »** de notre lettre aux adhérents, qui ont jalonné cette période transitoire et les travaux du Copil national.

L'association nationale continue son action auprès de la Cnaf, de l'ensemble des Ministères concernés, de la Première Ministre et du Président, si cela s'avérait nécessaire.

L'inscription des PAEJ dans le marbre de la COG, donnera à chaque PAEJ la possibilité d'une **labélisation** et une **perspective de moyens** pour réaliser les missions du référentiel. Ces principes posés, serviront pour les PAEJ de **points d'appuis** pour faire cheminer leur projet en fonction des réalités de leur territoire et de la **mobilisation que le Copil départemental** pourra obtenir autant au niveau institutionnel, co-financements qu'avec les autres acteurs.

Avec les points d'appui du **référentiel national**, il restera à chacun de les faire valoir localement en les adaptant aux réalités des publics, des institutions et des acteurs présents sur leur territoire.

Les PAEJ, vont ainsi devenir un **dispositif structurant**, ancré dans la **pluri annualité** autour duquel les différentes PS Cnaf jeunesse et parentalité, vont venir s'articuler.

Le **pilotage de la Caf**, institution respectée et disposant de moyens financiers stables, ne pourra que faciliter la convergence des financements des autres institutions en faveur de la jeunesse, de la parentalité et de la prévention.

Les perspectives sont donc constructives et le dispositif PAEJ en sera renforcé et reconnu parmi les autres acteurs.

Marc Leray, Président de l'ANPAEJ



Temps forts associatifs :

- L'**Assemblée générale ordinaire** a eu lieu le 20 juin 2022, à Paris avec l'intervention croisée de la Cnaf et de la DGCS.
- Le **Conseil d'administration** s'est réuni sept fois, les 17 janvier, 28 mars, 9 mai, 13 juin, 4 juillet, 4 octobre et 28 novembre.
- Le **Bureau du CA** s'est tenu le 17 janvier, le 4 juillet et le 1^{er} septembre.
- Un **séminaire regroupant les Délégués régionaux, départementaux et les administrateurs** a eu lieu les 3 et 4 octobre à Vincennes. La thématique « transmission et perspectives » a permis de faire le pont entre l'historique de l'association, et les enjeux pour les prochaines années. En présence d'Éric Foëx, ancien Président et de Patricia Delors, ancienne administratrice.



Comité de pilotage national Cnaf & ANPAEJ

Lancé en 2021, le Copil s'est réuni à deux reprises en séance plénière en 2022, pour poursuivre les travaux préparatifs autour du **référentiel d'agrément et de labellisation des PAEJ**, dont la date d'entrée en vigueur a été repoussée d'un an, et doit avoir lieu au 1^{er} janvier 2024. Des journées de travail régulières ont eu lieu tout au long de l'année par ailleurs.



Composé de la Cnaf, de l'ANPAEJ, de 11 Caf et de 5 PAEJ, le comité a également abordé la question du financement des PAEJ, en proposant une organisation sous forme de **prestation de service (PS PAEJ) à l'ETP**. Après une première proposition financière faite par la Cnaf, l'ANPAEJ a plaidé pour une revalorisation :

Proposition initiale de la Cnaf	Demande de revalorisation ANPAEJ
<ul style="list-style-type: none"> un taux de cofinancement Cnaf à 49% un prix plafond par Etp fixé à 50 K€ / an soit 24 500 € maximum / Etp et / an un reste à charge pour les autres cofinanceurs à 51% (+ le coût par Etp au-delà du plafond). 	<ul style="list-style-type: none"> un taux de cofinancement Cnaf à 60% un prix plafond par Etp fixé à 70 K€ / an soit 42 000 € maximum / Etp et / an un reste à charge pour les autres cofinanceurs à 40% (+ le coût par Etp au-delà du plafond).

Une fois la **convention d'objectifs et de gestion (COG)** signée, la Cnaf devra définir les modalités de calcul de la PS PAEJ et finaliser le référentiel en conséquence. Le Copil national devrait donc se réunir à nouveau en ce sens. Puis une circulaire sera transmise aux Caf pour accompagner le référentiel. Lesquelles feront ensuite le lien avec les PAEJ de leur territoire pour leur préciser les modalités à suivre pour déposer leur projet PAEJ afin de recevoir l'agrément. De quoi permettre aux structures porteuses de PAEJ de se projeter pour les prochaines années, en lien avec l'ensemble des co-financeurs.

Une fois les nouvelles modalités de co-financement détaillées, elles se mettront en place progressivement pendant la durée de la COG, c'est-à-dire jusqu'à fin 2027, avec comme principe de partir de l'existant et d'accompagner les PAEJ dans la durée pour qu'ils évoluent dans le sens du référentiel.

Plaider la cause des PAEJ en interministériel

Au-delà du travail dans le cadre du Copil national Cnaf – ANPAEJ, l'association a poursuivi en 2022 la redynamisation de ses relations avec les différents cabinets ministériels et instances décisionnaires afin de :

- présenter ou rappeler le rôle et les spécificités des PAEJ ;
- mettre en avant les besoins importants de financements, dans un contexte de forte demande des publics, notamment les plus vulnérables et/ou isolés, alors même que l'accès aux professionnels de santé est pour beaucoup difficile voire impossible ;
- alerter sur la non-éligibilité des professionnels des PAEJ à la prime Ségur, et demander à ce qu'ils puissent en bénéficier.

Ainsi l'ANPAEJ a participé le 14 décembre à la première **matinée parlementaire « prévention en santé »**. Deux **conseillères de l'Élysée et de Matignon** ont reçu l'association sur la question de la prime Ségur et sur la situation générale des PAEJ en amont du lancement des négociations COG. Le lien a été fait également avec la **DGCS**, dans la lignée des bonnes relations existantes, afin de préparer au mieux la mise en valeur du dispositif PAEJ dans le cadre de la COG et du **Pacte des Solidarités** (qui prend la suite en 2023 de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté). Cela a abouti au renouvellement de la Convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2022 à 2024.

Cette dynamique s'est poursuivie au premier semestre 2023 par des temps d'échange avec la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, la Direction générale de l'enseignement scolaire ou encore la Direction générale de la santé.

Commission dynamiques régionales

Dates :

- 28 mars 2022 : Rencontre de tous les délégués régionaux.
- 16 juin : Rencontre de tous les délégués régionaux.
- 3 et 4 octobre : séminaire ANPAEJ et rencontre DR – DD - administrateurs
- 21 novembre : Rencontre de tous les délégués régionaux.

Des échanges réguliers se sont tenus en 2022, avec un bon taux de participation de la part de l'ensemble des délégués régionaux et départementaux. Ces rencontres ont permis des remontées d'informations du terrain vers l'ANPAEJ ainsi que de l'ANPAEJ vers le terrain. Les sujets les plus fréquemment abordés concernaient le référentiel Cnaf à venir, les inquiétudes qu'il engendrait et les relations entre les PAEJ et leur Caf. Ces sujets ont été relayés à la Cnaf lors des sessions de travail tout au long de l'année.

2022 a aussi été l'occasion de relancer un temps de séminaire regroupant les délégations régionales et les membres du CA. Ce séminaire, sur deux jours, a permis de se retrouver en présentiel, après la période covid, de faire le pont entre l'histoire de l'association et les perspectives pour les prochaines années. Il a notamment été question de la structuration régionale et de la complémentarité à établir entre une délégation régionale bénévole et une coordination régionale salariée. Outre les deux modèles existants en Bretagne et Occitanie, il a été décidé que les prochaines coordinations qui se mettraient en place seraient portées administrativement par l'ANPAEJ, et les salariés seraient basés géographiquement dans les locaux d'un des adhérents de l'association, dans la région concernée.

En 2022, de nombreux échanges et rencontres ont eu lieu en régions. Les délégués des Hauts-de-France ont notamment organisé la première rencontre regroupant les PAEJ des différents départements de cette région. En Auvergne-Rhône-Alpes, en Bretagne et en Occitanie, divers temps ont aussi permis de mettre en lien les PAEJ afin d'entretenir ou créer de nouvelles dynamiques.

L'année 2023 continuera sur cette lancée pour approfondir les réflexions autour des coordinations régionales salariées, et réfléchir à des perspectives pour chaque région.

Commission rapport unique



Depuis 2017 et en concertation avec la DGCS, la DIPLP et la Cnaf, la commission rapport unique a réfléchi à une solution pour faciliter le travail de recueil et d'analyse des données des PAEJ. Ce sont ces travaux qui ont permis de lancer PAEJstat en 2021. À son lancement, de nombreux PAEJ se sont saisis de ce nouvel outil pour pouvoir rendre compte de leur activité. Grâce à leur retour, des améliorations ont été effectuées. Ainsi en 2022, de nouveaux PAEJ se sont familiarisés avec PAEJstat.

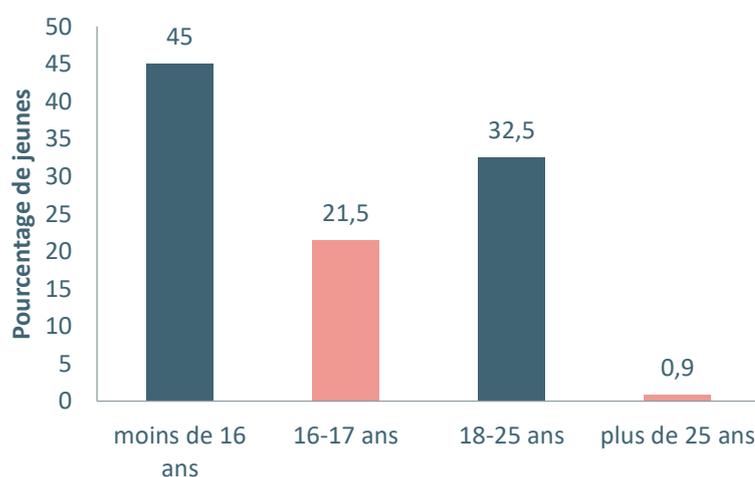
Pour cela, de nombreux temps de formation / prise en main du logiciel ont été organisés par l'équipe nationale. Ces temps d'échanges ont aussi permis de faire remonter les besoins des PAEJ ainsi que leurs points de satisfaction.

Grâce à ces retours, une série d'améliorations a été actée fin 2022, et rendue opérationnelle au premier trimestre 2023. Tel que le fait de pouvoir rattacher aux antennes et permanences les actions collectives et partenariales, le fait de pouvoir gérer les partenaires du PAEJ ou encore de pouvoir personnaliser en partie les sous-problématiques rencontrées par les jeunes.

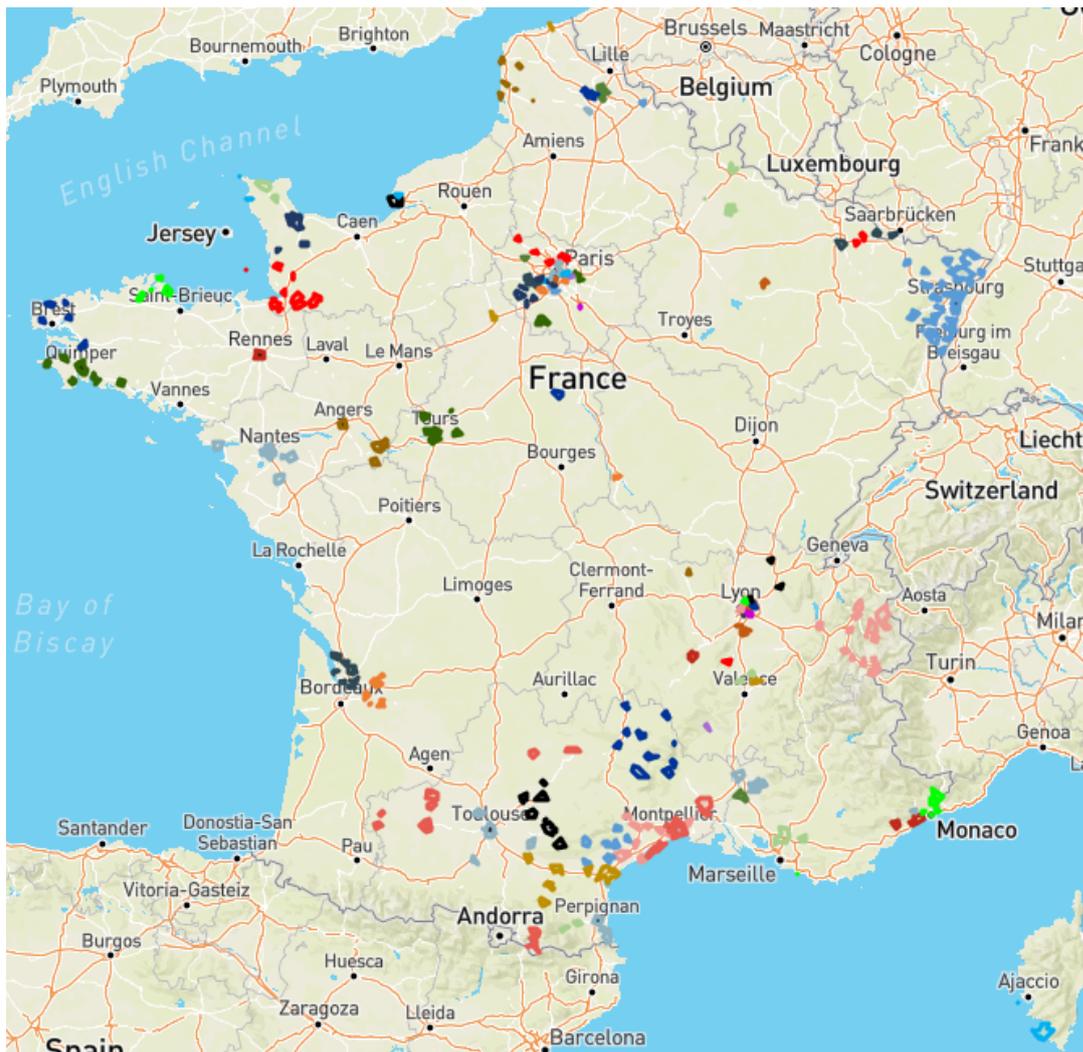
L'ANPAEJ ayant à cœur de mettre en place un outil qui soit toujours le plus pertinent pour les professionnels sur le terrain, toutes **les améliorations sont discutées en amont par les membres de la commission afin d'étudier leur intérêt pour l'ensemble des structures, leur caractère prioritaire et le respect du budget prévu.** La commission est composée de membres utilisant PAEJstat régulièrement et dont les structures sont élues au CA de l'ANPAEJ.

Concrètement en 2022, **125 PAEJ** ont enregistré leur activité sur PAEJstat. Les accueils des jeunes se sont déroulés sur **602 lieux** différents. Et les PAEJ ont enregistré le suivi de **18 908 jeunes et 4 625 parents.**

*Le pourcentage
des jeunes accueillis
par tranche d'âge
(national)*



Cartographie des lieux d'accueil des PAEJ renseignés dans PAEJstat



Comparatif 2021 et 2022 du nombre d'actions saisies dans PAEJstat (national)

	2021	2022
Nombre d'accueils individuels	36 623	89 767
Nombre d'actions collectives	1 507	3 640
Nombre d'actions partenariales	3 048	5 692

Ces chiffres sont là à titre d'illustration. Ils ne représentent que partiellement l'activité des PAEJ utilisateurs, puisqu'ils sont d'une part en phase d'appropriation avec un enregistrement de l'activité pas toujours sur une année complète, et d'autre part tous les PAEJ n'utilisent pas ce logiciel. Toutefois, ces chiffres montrent qu'un nombre non négligeable de PAEJ s'est emparé de cette solution pour effectuer leur recueil de données et générer leurs rapports, et que le nombre d'actions saisies augmente de manière exponentielle.

Les perspectives pour 2023 sont les suivantes : continuer à être en soutien auprès des structures dans leur utilisation du logiciel, améliorer la rapidité de correction des bugs et surtout proposer deux salves d'évolutions : une pendant l'été et une en fin d'année, pour continuer d'améliorer le logiciel et l'adapter aux besoins du terrain. La priorité sera aussi de finaliser la concordance entre PAEJstat et le logiciel utilisé par la Cnaf, dans une logique de rapport unique.

Actions partenariales

Partenariats institutionnels



Les temps de travail réguliers avec nos organismes de contrôle, **DGCS et Cnaf** se sont poursuivis tout au long de l'année et l'ANPAEJ a été attentive, d'une part, à ce que les enjeux financiers, de fonctionnement et de développement des PAEJ soient bien visibles et compris, afin que les deux institutions puissent valoriser les Points Accueil-Écoute Jeunes au moment des négociations COG. Et d'autre part, à la bonne tenue des engagements pris par l'ANPAEJ dans nos conventions pluriannuelles d'objectifs avec la DGCS et la Cnaf, dont les subventions permettent le financement des postes de coordinateur national et de chargée de mission.

Par ailleurs, une session de formation des conseillers et techniciens de la Cnaf a eu lieu en février 2022, sous forme d'un webinaire, en présence du Président, afin de favoriser une connaissance du dispositif PAEJ suite au transfert à la branche famille.



Avec la **DIPLP** le contact a été entretenu en 2022, pour aboutir à plusieurs rencontres début 2023, dans le cadre de la préparation du Pacte des Solidarités (qui prend la suite en 2023 de la Stratégie Prévention et lutte contre les pauvretés).

Les relations avec le **SG-CIPDR** se sont poursuivies en 2022, l'ANPAEJ ayant participé à plusieurs réunions afin de préparer la journée de formation nationale « Parentalité et prévention de la délinquance : comment mieux soutenir et accompagner les parents ? », qui s'est tenue fin septembre à Paris. Les PAEJ ont été mis à l'honneur à travers la prise de parole de deux EPE (44 et 34), qui portent un PAEJ.



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
du Comité interministériel de prévention
de la délinquance et de la radicalisation

Partenariats d'action



Dans la lignée des années précédentes, l'ANPAEJ s'est impliquée au sein du **Collectif national pour la santé des jeunes (CNSJ)**. Lancé en 2017 à l'initiative de l'ANPAEJ, la FESJ et l'ANMDA se sont regroupées sous le nom d'Inter-Réseaux. Devenu en 2017 Conseil des Partenaires, le collectif a officialisé son changement de nom au 2^e semestre 2022. Il a vocation à formuler des avis concernant les réponses à apporter aux problématiques contemporaines de l'adolescence et de la jeunesse, notamment lorsque ces réponses nécessitent d'être organisées de manière partenariale.

Aux côtés de l'**ANMDA**, la **Fnepe**, la **FESJ**, **Fil Santé Jeunes**, la **CNAPE** et la **Fédération Addiction**, l'ANPAEJ a formalisé en début d'année 2022 un plaidoyer à l'occasion des élections présidentielles. Présenté le 10 mars en conférence de presse, ce document avait pour objectif d'interpeller les



pouvoirs publics et les candidats et candidates en campagne présidentielle sur les questions relatives à la santé des adolescents et jeunes adultes. Huit recommandations ont été transmises selon trois axes :

1. mettre en place une véritable politique interministérielle pour le bien-être des jeunes ;
2. faire avec les jeunes et les professionnels qui les accompagnent ;
3. favoriser des parcours cohérents de prévention dans le respect de la dignité des jeunes.

En savoir plus sur le CNSJ sur notre site



<https://anpaej.fr/cnsj/>



Le lien partenarial avec la **FESJ** permet depuis plusieurs années aux PAEJ une bonne visibilité sur la plateforme Carto Santé Jeunes (cartosantejeunes.org), qui recense les lieux de proximité d'accueil, d'écoute et de consultations pour les adolescents et les jeunes adultes de 11 à 25 ans. Chaque PAEJ recensé peut être contacté directement par mail et les coordonnées téléphoniques et postales sont également partagées pour faciliter au maximum la prise de contact par les jeunes ou leurs parents.

Ce travail pour faire connaître les PAEJ après d'autres structures, a aussi eu lieu avec la **Fnepe**. Le 28 juin 2022, l'ANPAEJ est intervenue lors d'un webinaire regroupant toutes les EPE. Marc Leray et Juliette Vachon-Arveiller ont présenté le cahier des charges des PAEJ ainsi que leur rôle en tant qu'acteurs de la prévention, du bien-être et de la santé des jeunes. Béatrice Alvard, responsable d'un PAEJ porté par l'EPE 34 a témoigné de la complémentarité entre les deux dispositifs et de toute la richesse que cela engendre.



CNAPE et cette dernière est aussi membre du CNSJ. Grâce à ce partenariat, l'ANPAEJ a participé, le 21 avril 2022, à une formation de la CNAPE sur la santé des adolescents, les conduites à risques et les manières d'accompagner les jeunes. Lors de ce webinaire, Vincent Persuane (Président de la FESJ) ainsi que Marc Leray ont présenté à une centaine d'adhérents de la CNAPE les spécificités de l'accueil des jeunes à sein des PAEJ et des ESJ. Cette présentation a été l'occasion de mettre en avant la capacité des PAEJ à accompagner les jeunes dans la prévention des ruptures et la polyvalence des professionnels pour répondre à tout type des besoins. Cette intervention a aussi donné lieu à la rédaction d'un article dans le journal de la CNAPE (*FORUM n°99*).

Lire l'interview sur notre site



<https://anpaej.fr/interview-de-marc-leray/>



Les relations avec la **CNAM**, engagées en 2021, se sont poursuivies en 2022. L'ANPAEJ et l'Assurance maladie ont identifié une dizaine de PAEJ et de CPAM volontaires, dans plusieurs régions, pour collaborer à l'expérimentation d'outils pour favoriser l'accès aux droits et aux soins de publics jeunes, en priorisant les plus fragiles d'entre eux (NEET, étudiants précaires...).

Cette expérimentation a débuté en 2023 et un bilan doit être fait avant la rentrée de septembre 2023. Une note de méthode sera formalisée pour que d'autres territoires puissent s'en inspirer.



Toujours dans ce même état d'esprit de favoriser les liens entre les PAEJ et d'autres structures, une convention a été signée en mars avec l'**UNHAJ**. Puis l'ANPAEJ a participé à un webinaire, le 7 juin, pour présenter le dispositif après de l'ensemble des professionnelles adhérents à l'UNHAJ. De nombreuses questions ont été posées et des FJT déjà en lien avec des PAEJ ont expliqué l'impact positif constaté auprès des jeunes. Cette complémentarité entre PAEJ et FJT a aussi été mise en avant lors des journées nationales de l'UNHAJ en novembre, lors d'un atelier dédié aux partenariats.

Une rencontre a eu lieu au dernier trimestre avec le réseau **IJF**, suite à des changements d'équipes salariées au sein de nos deux structures, pour redynamiser les relations entre les deux entités. Une convention de partenariat sera signée en 2023 pour favoriser les échanges, la connaissance réciproque et des actions communes entre les réseaux. Au-delà des cinq adhérents PAEJ portés par des structures IJ en 2022, l'objectif est de développer des actions communes dans l'intérêt des jeunes bénéficiaires.



Rapport financier (exercice 2022)

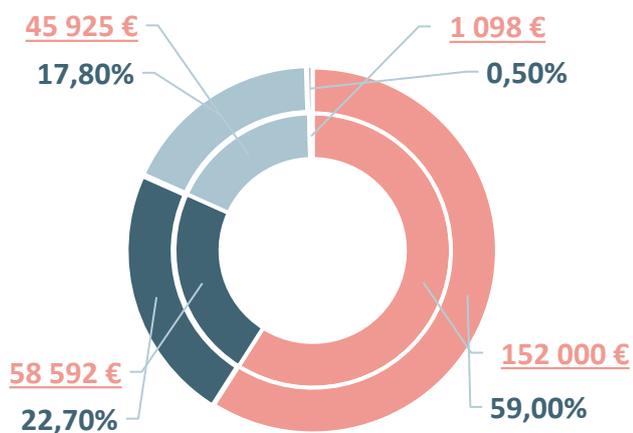
Adopté par l'AG du 19 juin 2023

Le bilan annuel s'établit à : 372 622 € (voir les comptes annuels).

Le compte de résultat établit un total des **produits à 257 615 €** et un total des **dépenses à 242 452 €**

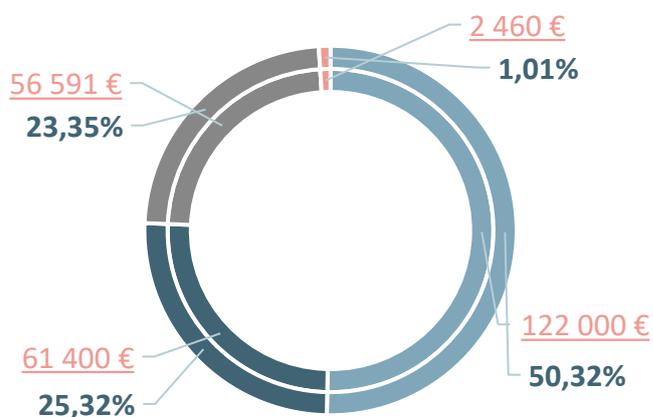
Soit un **excédent de 15 163 €**.

Produits 2022 (257 615 €)



- subventions
- reprise des fonds dédiés
- cotisations adhérents
- produits financiers

Charges 2022 (242 452 €)



- report fonds dédiés
- salaires, charges et impôts
- achats et charges extérieures
- dotation aux amortissements

Affectation du résultat

L'assemblée générale du 19 juin 2023 acte la décision d'affecter l'excédent 2022 (15 163 €) en fonds propres de l'association, qui n'en disposait pas jusqu'à ce jour.

Sigles



ANMDA : Association nationale des Maisons des adolescents

ANPAEJ : Association nationale des Points Accueil-Écoute Jeunes et parents

Cnaf : Caisse nationale des allocations familiales

CNAM : Caisse nationale de l'assurance maladie

CNSJ : Collectif national pour la santé des jeunes

COG : Convention d'objectifs et de gestion (État / Cnaf)

CPO : Convention pluriannuelle d'objectifs

DD : Délégué départemental de l'ANPAEJ

DGCS : Direction générale de la cohésion sociale

DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire

DGS : Direction générale de la santé

DIPLP : Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

DR : Délégué régional de l'ANPAEJ

EPCI : Établissements publics de coopération intercommunale

EPE : École des parents et des éducateurs

ESJ : Espace santé jeunes

FESJ : Fédération des espaces santé jeunes

FJT : Foyer de jeunes travailleurs

Fnepe : Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs

IJF : Info jeunes France

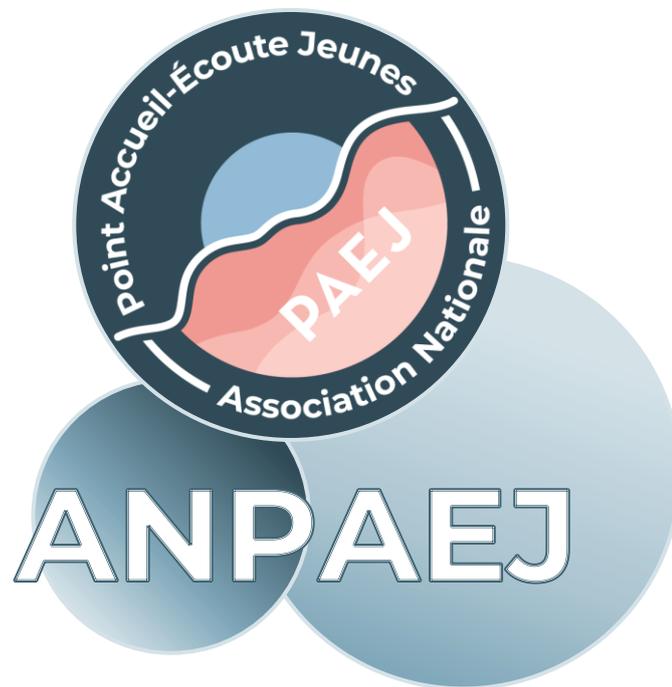
NEET : (*not in employment, education or training*) désigne les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

PAEJ : Point Accueil-Écoute Jeunes et parents

PS : Prestation de service

SG-CIPDR : Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

UNHAJ : Union nationale pour l'habitat des jeunes



Association loi 1901

ANPAEJ

12 Avenue du Général de Gaulle

94300 Vincennes

SIRET : 419 486 428 000 32

06 46 39 72 16

coordination-nationale@anpaej.fr